

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 76 (1973)

Artikel: Propos autour de la création d'un site protégé dans la Combe Tabeillon

Autor: Krähenbühl, Charles

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685007>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Propos autour
de la création d'un site protégé
dans la Combe Tabeillon

par † Charles Krähenbühl

Avant-propos

L'an 1970, décrété Année de la Nature, eut un résultat nettement bénéfique. Des travaux écologiques, statistiques et scientifiques nombreux ont paru dans les revues spécialisées, aussi bien que dans les revues hebdomadaires et mensuelles. La presse quotidienne n'est pas demeurée à l'écart. Elle a publié de nombreuses études se rapportant aux directives de Strasbourg et diffusé maints avis d'écologistes, de savants et de personnes engagées dans la protection de la Nature. La radio, la télévision, entraînées dans l'action générale, ont renseigné un vaste public au moyen d'exemples très démonstratifs, très évocateurs, très vivants, très actuels et parfois tragiques.

On est donc en droit d'admettre que l'information a atteint tous les milieux. On peut même prétendre que son ampleur a dépassé les espoirs des protagonistes les plus optimistes. C'est que, lorsque des hommes tels que Rostand, Cousteau, Piccard, Reverdin — pour ne citer que ceux de langue française — se jettent dans la mêlée, le monde entier prête enfin une oreille attentive aux avertissements lancés depuis fort longtemps par d'autres. On commence à comprendre et à prendre au sérieux la menace qui pèse sur les règnes vivants.

L'atmosphère est de plus en plus polluée. Au-dessus des régions industrielles, le smog (de *smoke* = fumée et de *fog* = brouillard) intercepte les rayons du soleil. Dans les villes et les bourgades, les gaz produits par le chauffage au mazout et les véhicules à moteurs à combustion d'essence rendent l'air irrespirable.

Nous utilisons des détergents qui tuent la vie aquatique des ruisseaux, des rivières, de fleuves, des mers dans lesquels nous les déversons. Nous les salissons avec les égouts ménagers, les déchets industriels, auxquels vient s'ajouter presque quotidiennement, lors d'accidents ou de manutentions maladroites, le mazout échappé de citernes mobiles, de citernes de réserves, de pétroliers de tout calibre et de puits de sondage situés en plein océan. Les oiseaux aquatiques, les poissons, le plancton en meurent (Heyerdahl, Cousteau).

Nous empoisonnons le sol en utilisant des produits hautement toxiques dans la lutte contre les parasites de la végétation ou les « mauvaises herbes » (DDT, Eldrine, Dieldrine, Arsenic, etc.) Les parasites sont détruits, certes, ainsi que les « mauvaises herbes », mais avec la même certitude, les oiseaux qui se nourrissent de cette vermine, les carnivores qui dévorent les oiseaux ou les hommes qui les mangent. Le reste du poison répandu, emporté par les eaux de ruissellement, gagne les cours d'eau, les mers, les océans. Après l'expérience gigantesque et désastreuse faite aux U.S.A. (Carson) avec le DDT, ce dernier, par le Mississipi, a

pollué les eaux du golfe du Mexique où naît le Gulf Stream. Une des branches de celui-ci suit la côte orientale du continent et gagne le grand Nord. C'est dans ce courant que le mésoscaphe Piccard s'est laissé entraîner. Certains poissons font de même et vont alimenter les pingouins et les phoques de l'Arctique. Des analyses ont révélé que le foie et la chair de ces derniers contenaient du DDT. Cet exemple, parmi tant d'autres, montre l'ampleur de la diffusion du poison.

Ainsi, l'industrialisation moderne des activités humaines détériore l'air, l'eau, le sol et la nourriture dont vit l'être pensant. L'*Homo sapiens* mesure enfin la gravité de la situation qu'il s'est créée et médite sur les dispositions à prendre pour survivre. Aussi chacun de nous doit-il se sentir concerné par la lutte engagée pour arrêter l'aggravation de la pollution alarmante de notre biotope et lui rendre progressivement une salubrité salvatrice.

En attendant le résultat plus ou moins lointain de cette purification, il est normal de constater qu'un nombre croissant de gens cherchent à échapper aux effets déprimants de l'air vicié des centres industriels et des villes, ne serait-ce que durant l'arrêt de travail hebdomadaire, pour se réfugier dans les régions relativement moins touchées par les pollutions protéiformes. Afin d'assurer l'existence de tels refuges, il est indispensable et urgent de créer des zones protégées, où l'être humain trouvera des conditions ambiantes compatibles avec ses besoins primordiaux en air, eau et sol non souillés.

Dans cet ordre d'idées, bienfaisante est la lecture des rapports annuels que publie l'inspectorat pour la protection de la Nature du canton de Berne. Sous une forme concise et précise, M. Schmalz, tout en mettant une sourdine à sa veine poétique, expose les projets et les réalisations de son service, relevant les efforts des commissions régionales et les siens dans la création de nouvelles réserves.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le Jura, nous avons retenu : la création de la réserve des Royes, de celle du Boleman, plus l'achat par l'Etat de la parcelle médiane de la tourbière des Pontins.

La mise sous protection des Royes date du 13 novembre 1969. Sa végétation est décrite dans les *Associations végétales du Jura bernois* (« Actes » de l'Emulation 1968). M. Froidevaux, le savant instituteur des Emibois, a dressé un répertoire éloquent des oiseaux observés (55 espèces), des insectes et des amphibiens qui s'y trouvent. Ainsi nous n'avons pas à nous y arrêter.

Quant aux Pontins, ils ont eu le redoutable honneur d'être suffisamment en vedette en l'Année de la Nature ! Les « Bulletins » de l'A.D.I.J. regorgent d'articles à leur sujet, tant concernant la lutte soutenue contre le village vacancier sur le marécage, que l'achat du secteur de tourbière dont il est fait état ci-dessus.

Reste la création d'un site protégé au Boleman, dans la Combe Tabeillon.

Le ruisseau et la Combe Tabeillon sont peu connus. La plupart d'entre nous ne les connaissent que du haut du belvédère, un peu en amont du tunnel de la Roche.

Mon but initial était de répondre à un signe amical de M. Schmalz ayant trait à la végétation aquatique de l'étang du Boleman (rapport pour 1969, paru en 1970). Face à une excellente photographie de l'étang, reproduisant entre autres de grands lambeaux de couverture végétale flottante, l'inspecteur cite mon appréciation sur la flore aquatique datant de 1965 (« Actes » de l'Emulation 1968). « L'entourage de prés et de forêts confère à cet étang un charme particulier, mais les soins dont il a été l'objet ont fait disparaître toute fantaisie et toute plante aquatique. C'est une émeraude sertie dans un vert plus tendre, sans intérêt botanique, pour l'instant. » Et M. Schmalz d'ajouter : « Nous nous réjouissons que le Dr K. veuille s'occuper de cette flore (...) et nous espérons pouvoir en faire mention dans un prochain rapport. »

Et voilà pourquoi, relevant le défi, je suis retourné au Boleman. Le beau temps dont nous avons joui en cette année 1971, a bien favorisé nos excursions.

Nonobstant ce retour, le titre de ces *Propos* ne porte même pas le nom du Boleman. C'est que toute étude qui se veut approfondie fait surgir des questions imprévues qui, dans le cas particulier, ont notablement élargi le sujet. Cela tient aussi à l'intérêt que présentent les réponses d'aimables collaborateurs. Ainsi l'archiviste du Jura, le Dr A. Rais, nous a envoyé des rapports complets, tant sur les avatars de l'orthographe de Boleman que sur l'origine du nom de Tabeillon. Le Dr M. Rossel a bien voulu nous donner quelques renseignements sur son moulin et M. Que-
loz, secrétaire communal de Saint-Brais, quelques précisions au sujet du Senneut. Je les en remercie tous trois très vivement. C'est ainsi que la présente étude s'est étendue à toute la Combe Tabeillon.

Tout d'abord, soyons fixés sur l'orthographe du Boleman et du Tabeillon, puisqu'ils demeurent le centre de notre quête.

L'archiviste de l'ancien Evêché de Bâle a tiré de ses vieux documents les renseignements suivants : le nom du ruisseau qui coule au fond de la Combe Tabeillon paraît pour la première fois dans un acte du 25 janvier 1482. Il a trait aux précisions à donner aux frontières entre les territoires du couvent de Bellelay et du chapitre de Saint-Ursanne. La limite passe par « le tertre de Sassy (Saulcy) par dessous les roches tirant sur le ruz Bolome (...) »

Le 28 avril 1514, les prévôt et chapitre de Saint-Ursanne prêtent en fief héréditaire à Girard Maire, maire de Saint-Brais, « ung biez ou court d'aigue (cours d'eau) qu'on nomme biez de *Bolome*, entre Saint-Brey et Sasy, pour ilz fere ung molins et pour une rue (roue) seulement ».

Il y a bien des raisons d'admettre que ce moulin, qui porte l'empreinte des siècles, est celui transformé récemment par le Dr Rossel. Situé un peu en aval du moulin-scierie au pied de l'étang, cet important édifice est construit dans le style des maisons du XVI^e siècle. Il a fière

allure avec ses murs épais, ses chaînes d'angles puissantes, aux blocs bien taillés, ses encadrements de portes et fenêtres d'une facture remarquable, avec des recherches artistiques artisanales évidentes. Sur la base de vestiges nombreux, le propriétaire actuel avait même reconstruit la conduite d'eau, depuis la prise dans le ruisseau et à ciel ouvert, jusqu'à la roue à aubes bien conservée. Malheureusement, une tempête déchaînée en 1967 emporta non seulement les ponts du chemin, mais aussi la majeure partie de l'aqueduc. Dommage ! cette reconstitution était si réussie !

Quant au moulin-scierie au pied de l'étang, il est de construction plus récente, du XVIII^e siècle probablement, puisqu'il n'a été élevé qu'après l'érection de la digue barrant la combe.

De 1482 à 1774, le Dr Rais a relevé plus de vingt fois le nom du ruisseau, dont l'orthographe indique que les secrétaires communaux ne manquent point de fantaisie. Néanmoins, c'est celle de *Boleman* qui revient le plus souvent. Ce qui détermine le savant archiviste à proposer logiquement l'adoption de cette dernière orthographe. A l'avenir, elle devrait remplacer celle figurant encore sur la station du *Bollement* et sur les cartes topographiques.

Venons-en maintenant au Tabeillon. Tout d'abord, on se demande, sans pouvoir y répondre, pourquoi l'*i* précède les deux *ll* au lieu de leur succéder. Distraction de secrétaires communaux ? Car, dans un acte transcrit par M. Rais, on lit bien tabellion et tabellionat. Les dictionnaires actuels orthographient de même. En revanche le *Dictionnaire géographique de la Suisse* écrit Tabeillon et les cartes topographiques également. Mais passons. Ce qui importe davantage est de voir quand et comment le ruisseau et la combe du *Boleman* se sont mués en *Tabeillon*.

Ailleurs, nous avons rapporté que le sobriquet *Grède* d'un certain Bourquin de Villeret était devenu patronyme en 1551 et que la célèbre combe avait reçu le nom du propriétaire en 1748. *Boleman* a été l'objet d'un procédé semblable. Et l'archiviste, poussé par la curiosité professionnelle, de rechercher qui était ce tabellion : « Ce n'était autre qu'un dénommé Henri Maillat, bourgeois de Glovelier, conseiller de paroisse, lequel, de 1578 à 1617, exerçait la profession de notaire, de tabellion épiscopal. »

« La preuve : 1584, février 3. — Etienne Chouffat, coustre (gardien), Loys Surmont, Jean Verdoy, Richard Labourier, Guillaume Vauclair, Ursanne Desgland et Nicolas Tardy prêtres et chanoines de l'église collégiale de Saint-Ursanne, assistés de messire Jean Chifflet, prêtre vicaire perpétuel de Glovelier, de Pierre Martenat, maire dudit lieu et Jean Henri Joseph (Joset) de Saulcy, font un échange avec Henri Maillat notaire à Glovelier. »

« 1602, mars 2. — Les prévôt et chapitre de l'église collégiale de Saint-Ursanne prêtent pour le terme de neuf années à Toussaint Mertenat, à Nicole Noirjean et à Claudatte, relicte ou veuve de Pierrat Peletier de Glovelier, la terre Gauthier Fusier sise sur le territoire de Glo-

velier, dont certaines pièces sont actuellement possédées par *Henri Maillat dit Tabellion*, bourgeois dudit lieu. » « En outre (*c'est toujours notre aimable correspondant qui parle*), on apprend par lettre adressée en octobre 1616, à « vénérable et discrete personne, Messire Thomas Vorppe, mon honorer sieur et singulier amy », par Henri Maillat, notaire, que ce dernier a vendu la moitié des moulins « dessoub Belleman » à Claudat Queloz. »

« Enfin, 1617, janvier 7. — Le même Henri Maillat, tabellion de Glovelier, comparait devant le chapitre de Saint-Ursanne disant qu'il aurait plu à ces Messieurs les chanoines, de lui intenter un procès contre lui, par devant l'officialité d'Altkirch, tant pour non avoir repris dans les termes dûs, selon les lois et coutumes du Chapitre, d'une quatrième partie du moulon de Boleman (...) que pour avoir revendu la dite partie à Claude, fils de Richard Queloz de Saint-Brais. »

« Le 9 mars 1706, on parlera pour la première fois de la *Combe Tabellion*, dans un acte daté de Delémont et, depuis lors, comme pour distinguer le nom de la fonction, on a changé l'*i* de place. »

Hydrographie

Cette agréable digression toponymique ayant pleinement satisfait notre curiosité, nous voilà disponible pour aborder les questions en suspens. La première concerne l'hydrographie, dépendant de celle des Franches-Montagnes.

Le haut-plateau franc-montagnard est parcouru du S.-W. au N.-E. par deux larges dépressions, semblables à de spacieuses vallées. Elles sont assez exactement désignées par les deux routes principales : La Chaux-d'Abel — les Genevez — Bellelay et la Ferrière — Saignelégier — Saint-Brais. Avant que le système karstique régisse les eaux des Franches-Montagnes, les deux fausses vallées avaient leur propre rivière à ciel ouvert, coulant dans le thalweg topographique de ces dépressions. L'une par la Chaux d'Abel - les Breuleux - les Chaux des Breuleux et de Tramelan - les Genevez - Bassin de Bellelay et débordant à 935 m dans la vallée de la Birse par le Fuet. Lorsque le système karstique se mit à fonctionner, sur tout le cours de la rivière, ce qui restait d'eau dans le bassin de Bellelay disparut et disparaît encore dans le gouffre de la Rouge-Eau, dont la résurgence est à la Foule, près de Perrefitte. Toutefois, une certaine partie de l'eau du bassin de Bellelay, par infiltration, traverse l'obstacle qui ferme le plateau à une altitude de 940 m vers le N.-E. et donne naissance à la Sorne, au-dessus de l'abbaye, d'où le filet d'eau coule en direction de Châtelat et du Pichoux.

En outre, l'étang de la Noz, qui récolte l'eau de la cuvette fermant le bassin de Bellelay vers le couchant par une conduite forcée, fournit

d'eau le bassin construit à proximité de la ferme. Il sert de réserve d'eau en cas de sinistre ou de pénurie. Le trop-plein de ce bassin, par un aqueduc souterrain, va grossir la Sorne naissante. Le trop-plein de l'étang de la Noz, en revanche, est à l'origine de la Rouge-Eau.

La seconde rivière des Franches-Montagnes nous intéresse plus directement. Traversant le haut-plateau par le fond de l'autre fausse vallée, au sud des crêtes dominant les côtes du Doubs, elle suivait assez fidèlement le tracé que la voie ferrée marque aujourd'hui, soit du Boéchet à la station de Lajoux (la Combe). Au-delà du Pré-Petitjean, par le Communal Dessous, l'eau déferlait dans le bassin qui, du Plain de Saigne, s'étend au Cerneux Claude jusqu'à la station précitée. Tout en le remplissant, l'eau remontait au midi le Droit des Combes, à l'orient l'Envers des Combes, toutefois sans s'élever jusqu'à Dos le Cras, dont l'altitude (930 m) est supérieure à celle de l'épaulement occidental de la Côte d'Oyes (890 m). Aussi le débordement du bassin du Cerneux Claude devait-il s'effectuer par-dessus cet épaulement, vers le nord, et se déverser dans la Combe Tabeillon. Durant des dizaines de siècles, l'eau a scié la montagne et façonné la clusette appelée *la Combe*, qui relie actuellement à même niveau le bassin du Cerneux Claude à la Combe Tabeillon, exactement en face de Peut Champ.

Ce passage de « la Combe » est en réalité une cluse. En effet, en géologie, *la cluse* ou *gorge* est *perpendiculaire* à la montagne ; *la combe*, en revanche est *parallèle* aux plissements. Mais le nom de combe est utilisé (faussement) dans une quantité de lieux-dits, à travers et tout le long de la chaîne jurassique. Ce qui tend à prouver que leur baptême est antérieur à la discrimination des géologues. Par exemple, la Combe Grède est une cluse authentique, au même titre que les cluses ou gorges de Court, de Moutier ou de Reuchenette.

Et voilà comment, de ruissellement en eau calme, de rapides en cascades, puis par une lente usure, l'eau d'une des rivières des Franches-Montagnes nous amène au Tabeillon.

Tabeillon

Interprétant les données topographiques de la carte de la région, nous notons : le Tabeillon prend sa source un peu à l'est de la ferme du Senneut, à 858 m l'altitude, d'où il se dirige vers l'orient, pour suivre bientôt le pied de la Côte d'Oyes. Après un kilomètre de cours, il disparaît totalement pour reparaître au jour 500 m plus à l'est. Calme encore, il pénètre dans la forêt puis, s'animant de plus en plus, il se précipite du rocher en une myriade de cascades. Sa fougue un peu maîtrisée, il passe sous le chemin Saulcy - Saint-Brais puis se prélassa à travers le fond plat alluvionnaire, avant de se répandre dans l'étang du Boleman, à 2 km de sa source.



1)

(1) Cuvette du Senneut (858 m)

(2) Côte d'Oyes

(3) Clédar avec inscription



(2)



(3)

Après s'être attardé dans cette cuvette endiguée, il reprend son aventure vers la vallée de Delémont, large et spacieuse, et gagne Glovelier à 518 m d'altitude et à 6 km de Boleman, sans péripéties notables. Là, le Tabeillon subit un nouveau baptême. C'est sous le nom de *ruisseau de la Crêt* qu'il traverse le village, au sud de la route de Delémont. Il évite par un écart de 90° la route de Berlincourt et va, de l'autre côté de la voie ferrée Delémont - Porrentruy, rejoindre le ruisseau de Boécourt. De conserve avec ce dernier, le ruisseau de la Crêt va se noyer dans la Sorne, 300 m plus à l'est, au N.-E. de Bassecourt, à 470 m d'altitude. Le Tabeillon, alias ruisseau de la Crêt, a parcouru 12 km et totalisé un dénivellement de 382 m.

Boleman

A partir du pied occidental de la Côte d'Oyes où le Tabeillon a formé une mare, le Boleman est le second endroit où son espace vital soit élargi. La combe étroite s'est évasée en cuvette, en *bol* qui serait, selon le Dr Rais, l'origine probable du nom de *Boleman*. Dans ce cas, le Boleman aurait donné son nom au ruisseau — le ruz Bolome — et non le contraire. Cette déduction semble se vérifier dans le fait que lorsque la combe a reçu le nom du tabellion de Glovelier, le ruisseau a subi ce changement. En revanche, le Boleman a gardé son nom.

Le barrage n'a pas même été construit à l'endroit le plus étroit de la cuvette. L'espace de cette dernière permettait d'obtenir un étang de plus grande dimension. On a préféré réserver une place convenable aux bâtiments utilitaires et un dégagement plus aisé aux voies d'accès. Au reste, le volume d'eau accumulée derrière la digue suffisait amplement à alimenter sans à-coup l'activité des rouages meuniers.

De même qu'au moulin du maire de Saint-Brais, la roue du moulin du Boleman était unique. D'ailleurs, elle est encore en place. Toutefois, lorsque la force hydraulique ne fut plus l'unique moyen de faire tourner des rouages, les moulins émigrèrent, des lieux isolés et lointains, dans le voisinage des voies ferrées. Après une adaptation adéquate, la roue à aubes du Boleman se remit à tourner, mais cette fois, pour travailler le bois, matériau qui se trouve sur place. La scierie débitait des planchettes destinées à la fabrication de caisses et harasses à légumes et à fruits. A son tour, cette industrie fut abandonnée et, en 1954, les rouages cessèrent de tourner. Dès lors, la scierie devint la maison de vacances du propriétaire et l'étang fut affecté à la pisciculture.

Dans ce but, il fut maintenu en parfait état, ce qui fait que, débarrassé de ses plantes aquatiques, en 1964, il apparut dénué d'intérêt au point de vue floristique.

A partir du moment où le Boleman fut mis en vente, où les tractations furent engagées entre l'Etat et le propriétaire, et jusqu'à la mise sous protection de ce site, bien des années se sont écoulées. Dès 1969, M.

Schmalz vit une flore toujours plus étendue se répandre sur l'étang, ce qui motiva sa remarque rapportée au début de ces *Propos*. Voilà l'état des choses lorsqu'au début de mai nous sommes retournés au Boleman, dans l'idée bien déterminée de suivre le développement de la végétation aquatique de cet étang, durant toute la saison de croissance. Le temps exceptionnel dont nous avons été gratifiés en cette année 1971 nous a permis de nous y rendre régulièrement avec la fréquence que nous jugions utile.

Première excursion

6 mai 1971

C'est si bon, à l'heure matinale, de pouvoir savourer les perspectives prometteuses d'un jour ensoleillé. Avec une salutaire inquiétude — l'inquiétude dynamique qui pousse à la recherche, selon Daniel-Rops ou André Gide, non l'inquiétude stérilisante telle qu'elle est communément considérée — on se demande si, le soir venu, après une nouvelle confrontation avec la Nature ou le hasard d'une rencontre avec un être humain, on se sentira autre, ou du moins pas tout à fait le même qu'au matin.

Baignant l'Erguël avec générosité, le soleil rejaillit sur la route en ondes vibrantes. Au gré de la forêt et au rythme de notre propre vitesse, il projette des ombres dures ou des feux aveuglants. A la manière d'un félicé content, le moteur ronronne et nous élève sans s'échauffer jusqu'au col de Mont-Crosin, à 1227 m d'altitude. Là, soudain, l'horizon recule jusque derrière les Vosges, tandis qu'au midi, la chaîne du Chaseral crée une limite au gouffre que le vallon a creusé derrière nous. Pendant le court instant que dure le passage du col, à l'intense lumière, à la chaleur enveloppante, s'ajoute l'immensité brusquement surgie de l'infini qui impose à l'esprit l'irréductible dualité de l'humain et de l'absolu...

Echappées aux raps annuels, quelques jonquilles rappellent qu'à cette altitude, le miracle printanier s'est récemment renouvelé. Aux Reussilles, un regard jeté sur l'étang de la Marnière renseigne que les Nymphoïdes ne sont pas encore émergées.

Le bétail gambade joyeusement pour dégourdir des membres ankylosés par une trop longue claustration. Du Bousset au Prédame se déroule le plus beau pâturage boisé qui soit. La route y passe à travers une voie lactée d'anémones sylvies. Le sapin isolé prend la forme majestueuse d'un cône parfait, et si le tronc arrive à guigner par-dessous, c'est que les branches basses sont coupées lors de corvées communales, dans le but de permettre à l'herbe de pousser et au bétail de trouver un abri en cas d'intempéries soudaines, ou de la fraîcheur aux heures (rarement) trop chaudes du milieu du jour. Devant le Clos Henri, au Prédame, trois

automobiles stationnent. Du Prédame à Lajoux, sitôt que la route est environnée de pâturage, elle est bordée de tous les feuillus montagnards : érable de montagne, érable à feuilles de platane, frêne, orme de montagne, sorbier des oiseleurs ; leurs fanes — contrairement à celles du hêtre qui résiste aux frimas — se désagrègent durant l'hiver et l'herbe, en poussant, en enfouit les derniers débris.

Le grand tilleul protégé de Lajoux n'a pas fini de s'habiller. Son imposante carrure n'en apparaît que mieux.

De Lajoux à Saulcy, la route traverse un pâturage sommital, en épouse les bosses et les contours, au point d'imposer une vigilance accrue. Le ralentissement de vitesse permet au conducteur de partager le ravissement de son hôte qui voit le Jura s'étendre tout autour de lui, où chaque chaîne de montagne se profile sur la prochaine et la prochaine sur la suivante jusqu'à l'horizon lointain. Sous le regard tutélaire de la Vierge au Rocher de Saulcy, nous bifurquons à gauche pour bientôt plonger dans la Combe Tabeillon, par le chemin rapide, raviné et caillouteux qui descend directement vers le Boleman.

La voiture est parquée dans la petite gravière au bord de la route Saulcy — Saint-Brais, voisine de l'endroit où débute le chemin de la scierie. En s'attardant à l'ombre de la forêt, l'hiver a tempéré l'élan du renouveau. Dans la cuvette, en revanche, les hautes herbes se redressent sous la poussée des touffes renaissantes. L'hellébore fétide porte des fruits ; le populage s'allume discrètement. Certains arbrisseaux sont encore ployés, tandis que d'autres étirent leur ramure engourdie de sommeil hivernal.

Entre les épicéas et les érables sycomores, l'étang apparaît là, en bas, tout entaché de lèpre. On dirait qu'à sa surface, il est affecté d'une grave maladie provoquant une desquamation à gros lambeaux. Quel contraste avec la dernière image emportée en 1964 ! Alors, l'eau pure et transparente d'un calme olympien reflétait, à l'envers il est vrai, le paysage d'alentour avec la netteté d'un miroir de cristal.

Pour gagner rapidement la digue, nous utilisons le sentier qui, en face d'elle, permet d'y accéder sans détour. Il n'est plus question de muser, même si la berce offre aux regards son involucre charnu gonflé à éclater, si l'angélique, plus près de l'eau, fait s'entrouvrir le sien pour jeter un coup d'œil furtif au milieu qui observe les phases de sa naissance.

Il faut bien se rendre à l'évidence. Flottant, le tain du miroir aquatique n'est autre que de grandes plaques d'algues nitrophiles envahissant l'étang. Amenées par des courants éoliens, elles sont là, accolées, serrées contre les vannes du barrage, attendant la prochaine crue de l'étang, pour enjamber les pelles.

Tout le long de la berge septentrionale, les chlorophycées, en larges traînées, s'accrochent aux branches des arbrisseaux, des saules en particulier. A l'extrémité occidentale de l'étang, à l'endroit où le Tabeillon y pénètre, l'amas d'algues s'étend d'une rive à l'autre. En outre, au milieu

de l'étang, de vertes îles flottantes et sans nocher attendent la brise qui les pousserait vers les vannes d'où, en cas de pluie, elles dévaleraient avec le trop-plein vers la destruction. Car ce genre d'algues ne prospère que dans les eaux stagnantes. Ce foisonnement de chlorophycées indique que l'eau est chargée de sels organiques.

En revanche, aucune autre plante aquatique, aucune !

Sur les rives, il y a bien quelques espèces qui se plaisent les pieds dans l'eau, telles la glycérie flottante, la laïche paniculée, la benoîte des ruisseaux, le populage des marais, le saule à étamines pourpres. Un peu en retrait : dent-de-lion, pâquerette, primevère élevée, mélandrie, cardamine des prés. (A ce moment, vers le couchant, deux colverts s'élèvent, observent, puis prennent de la hauteur et disparaissent, gagnant vraisemblablement l'étang du Plain de Saigne, par la Côte d'Oyes.) La formation de corymbes est plus avancée sur les arbrisseaux de manciennne que sur la viorne boule-de-neige.

A l'orée de la forêt, qu'il faut suivre pour rejoindre le ruisseau en amont de l'étang, l'orobe printanier vire du rouge au bleu. A travers le dépôt alluvionnaire plat et d'une centaine de mètres de longueur, le Tabeillon serpente sous les grandes feuilles de pétasites blancs, en agitant çà et là les hampes florales encore habillées de graines aux aigrettes légères. Ce champ de pétasites est troué par endroits de grandes touffes d'orties hostiles.

L'impression que laisse cette première excursion est plutôt décevante, eu égard à la prolifération des algues nitrophiles et à l'absence de plantes aquatiques. Il y a plusieurs années, nous avons observé, à Biaufond, l'envahissement de l'étang par les algues nitrophiles et la disparition progressive de la flore aquatique. C'est que les eaux usées de La Chaux-de-Fonds étaient conduites dans un emposieu et resurgissaient dans la Ronde, immédiatement avant son entrée dans l'étang de Biaufond. En traversant les couches géologiques, ces eaux ne s'étaient pas entièrement débarrassées des matières organiques qu'elles devaient enfouir. Donc l'étang héritait de ces matières azotées, qui favorisaient la prolifération des algues vertes. La Chaux-de-Fonds a corrigé cet état de choses, de sorte que les algues débarrassées n'ont pas reparu et la flore aquatique renaît.

Plus près de l'endroit qui fait l'objet de nos *Propos*, un phénomène identique se déroule à l'heure actuelle. L'étang de la Noz, étouffé par les algues vertes et les lentilles d'eau, a perdu sa flore aquatique. La densité des chlorophycées est telle que l'eau en est totalement masquée. Pourtant, il y a quelques années, en 1965 sauf erreur, le directeur du Département des forêts, de la chasse et de la pêche nous avait convoqué à Bellelay avec inspecteurs et gardes-pêche. Après visite de l'étang, nous avons recommandé au département intéressé de partager l'étang en deux parties inégales. En amont, un petit bassin serait aménagé pour recevoir et décanter les eaux de la Noz (que les cartographes appellent

Sorne). En aval, un plus grand bassin, comprenant tout le reste de l'étang, accueillerait l'eau assez épurée pour permettre la pisciculture. Le matériel de la digue à élever entre les deux bassins serait fourni par le curage de l'étang. On profiterait de la présence de la pelle mécanique pour donner à l'étang la profondeur utile à sa nouvelle destination.

La pelle mécanique est arrivée à pied d'œuvre, mais l'opposition d'un voisin retors a bloqué cette intervention salvatrice pour la flore aquatique de la Noz.

Et voilà que l'apparition d'algues vertes sur l'étang du Boleman fait planer sur lui les mêmes menaces ! Mais d'où viennent les matières organiques qui sont à la base de l'extension démesurée des thallophytes ? Une quête à inscrire au programme de la saison.

Deuxième excursion

29 mai 1971

Le bassin d'accumulation du Boleman est plus grand qu'il ne paraît au premier abord. Au nord : Sur Moron, Champ du Plaine, Pré Dessus, Pré Dessous ; au couchant : le cirque du Senneut jusqu'aux Pontenets ; au midi : toute la Côte d'Oyes y compris Sur les Roches jusqu'à la limite des Prés de Saulcy. Tout est incliné vers le Tabeillon et l'alimente en eau. Ainsi, quelques bonnes pluies suffisent à gonfler rapidement et dans de notables proportions le volume de son débit. Or, ce mois de mai a eu ses jours pluvieux. Le Tabeillon, accumulant toutes ces eaux ruisselantes, les a déversées dans le Boleman. Le niveau de l'étang est monté et, par-dessus les pelles, l'eau a emporté les algues vertes. C'est régulier, oui, mais dans quelle mesure ?

Le beau temps revenu, nous sommes retournés avec empressement au Boleman, le 29 mai. Tant de questions sont restées en suspens ! Or, n'est-ce pas une des jouissances propres à l'esprit que d'avoir des problèmes à résoudre ?

Nous étions loin d'escompter un tel changement. A la vue de l'étang, de prime abord nous pensons que le garde-pêche a procédé à sa toilette. Renseignements pris à bonne source, il n'en est rien. A la vérité, la pluie seule a opéré cette métamorphose. Non seulement il n'y a plus d'algues vertes serrées derrière les vannes, mais les îlots verts flottant au milieu de l'étang ont disparu. Même le long de la berge septentrionale, les chlorophycées ont presque totalement abandonné leurs amarres. Il n'en reste en quantité appréciable qu'à l'embouchure du Tabeillon.

La visibilité dans l'eau de l'étang est améliorée en proportion de cette débâcle d'algues. En dépit de ce magistral coup de balai et de la transparence de l'eau, aucune plante aquatique n'apparaît. Toutefois, à

deux ou trois mètres du bord et parallèlement au rivage, un vague frisson semble animer la vase.

Durant le temps écoulé entre ces deux excursions, à maintes reprises, nous avons tourné et retourné le problème de l'origine des matières azotées qui sont à la base de la prolifération des algues vertes. Il est clair que la majeure partie de cette nourriture des chlorophycées doit provenir des prés et des pâturages entourant la seule ferme sise à la source même du Tabeillon. La persistance des thallophytes à l'embouchure du ruz dans l'étang semble donner de la consistance à cette hypothèse. Mais, pour la vérifier, il faut aller voir !

D'autre part, sur la carte topographique, une interruption du trait bleu indiquant le Tabeillon nous intrigue. Au pied de la Côte d'Oyes, disparaît-il vraiment sur une longueur de 500 m ? Il faudra absolument aller voir. En outre, cette petite combe enserrée entre la côte du Champ du Plaine et la Côte d'Oyes, nous ne l'avons pas encore parcourue. Elle revêt l'attrait de l'inconnu auquel le naturaliste ne peut, ne doit pas résister. Donc, nous irons voir et le plus tôt possible !

Pour tout autant, nous ne laissons pas de jouir du décor dont la nature a paré le Boleman aujourd'hui. En particulier, le champ qui de l'étang s'étend jusqu'à la station du régional est recouvert d'un tapis floral somptueux. Là s'étale la riche association végétale qui tient encore, par certains éléments, à la prairie à fromentin de plaine, mais où les espèces de la prairie à avoine dorée de montagne éclatent de beauté.

Nous relevons le tableau typique suivant :

Espèces caractéristiques d'association

Trisetum flavescens, Avoine dorée.

Heracleum Sphondylium, Berce.

Tragopogon pratensis, Salsifis des prés.

Crepis biennis, Crépide bisannuelle.

Anthriscus silvestris, Anthriscue ou Cerfeuil des bois.

Arrhenatherum elatius, Fromentin.

Knautia arvensis, Knautie des prés.

Espèces différentielles d'association

Trollius europæus, Trolle d'Europe.

Phyteuma spicatum, Raiponce en épi.

Geranium silvaticum, Géranium des bois.

Polygonum Bistorta, Renouée Bistorte.

Rhinanthus Alectorolophus, Rhinante velu.

Rhinanthus minor, Petit Rhinante.

Melandrium diurnum, Mélandrie de jour.

Espèces caractéristiques d'alliance et d'ordre

Cynosurus cristatus, Crételle.
Chrysanthemum Leucanthemum, Grande Marguerite.
Trifolium repens, Trèfle rampant.
Trifolium dubium, Trèfle douteux.
Phleum pratense, Fléole des prés.
Alopecurus pratensis, Vulpin des prés.

Espèces caractéristiques de classe

Dactylis glomerata, Dactyle aggloméré.
Trifolium pratense, Trèfle des prés.
Poa trivialis, Paturin commun.
Colchicum autumnale, Colchique d'automne.
Ranunculus acer, Renoncule âcre.
Rumex Acetosa, Oseille.
Cardamine pratensis, Cardamine des prés.
Anthoxanthum odoratum, Flouve odorante.

Compagnes

Bellis perennis, Pâquerette.
Taraxacum palustre, Dent-de-lion officinale.
Poa pratensis, Paturin des prés.
Festuca pratensis, Fétuque des prés.
Myosotis arvensis, Myosotis des champs.
Briza media, Brize amourette.
Valeriana dioica, Valériane dioïque.
Plantago media, Plantain moyen.
Lotus corniculatus, Lotier corniculé.
Galium verum, Gaillet vrai.
Galium silvaticum, Gaillet des bois.
Campanula glomerata, Campanule agglomérée.
Sanguisorba minor, Petite Sanguisorbe.
Ajuga reptans, Bugle rampante.
Equisetum arvense, Prêle des champs.
Carduus Personata, Chardon Bardane.
Cirsium oleraceum, Cirse des maraîchers.
Filipendula Ulmaria, Reine-des-prés.
Ranunculus aconitifolius.
(Ces cinq dernières espèces révèlent la proximité du rivage.)

Troisième excursion (hors programme)

8 juin 1971

Le directeur du Musée d'histoire naturelle de Berne et président de la Ligue bernoise pour la Protection de la Nature, le Dr W. Kuenzi, et le secrétaire de cette ligue, M. Hännny, avaient une mission à remplir à Saint-Imier, le 8 juin 1971. Ayant eu vent de leur arrivée, nous avons organisé sans tarder, à leur intention, une excursion surprise au Boleman.

Cette région, en marge des grandes voies de communication, est peu connue des Jurassiens mêmes et totalement ignorée des visiteurs de ce jour. Ce qui est fort réjouissant pour nous qui, à chaque occasion comparable, éprouvons un plaisir exquis à offrir un site nouveau à la connaissance d'hôtes friands de découvertes dans la nature. De plus, il se trouve que le Boleman vient d'être décrété réserve naturelle. Pour des protecteurs de la nature en fonction, cela représente un intérêt accru.

L'itinéraire est celui de la première excursion, à laquelle on peut se référer. Pour eux, la totale nouveauté commence à Saulcy, à l'endroit où nous prenons le chemin de la station « Bollement ». En petites vagues successives, la joie augmente chez nos hôtes. La découverte de l'étang dès le milieu du pâturage provoque des exclamations de ravissement, ravissement qui devient admiration au bord de l'eau ; admiration qui tourne à l'enthousiasme en face de la prairie à avoine dorée, celle dont le relevé botanique figure dans la deuxième excursion. A vrai dire, il y a de quoi être enchanté ! Dans notre longue expérience des associations végétales du Jura, rarement il nous a été donné de contempler une floraison aussi éblouissante.

Les géraniums fleurissent avec une telle profusion que la verdure est réduite à un rôle mineur. C'est tout juste si, par endroits, elle souligne leur opulent épanouissement. De ce dense parterre bleu violet émergent de nombreux bijoux : l'or brillant du trolle, l'or mat de la crépide, le béryl rose de la bistorte, l'améthyste de la knautie, le rubis du compagnon rouge, l'aigue-marine de la centaurée, la topaze du lotier. Sous le soleil, cet étalage de gemmes précieuses est animé par le scintillement des feux que reflètent les épis mouvants de l'avoine dorée. Muets, émus, nous écoutons le profond silence dans lequel semblent figés tous les harmoniques d'une symphonie pastorale.

Avec effort nous nous arrachons à l'envoûtement de cette féerie bucolique pour faire face à l'étang. Son aspect général n'a pas changé. En revanche, là où lors de notre dernière excursion un frisson agitait la vase, quelques touffes filamenteuses s'en dégagent ; elles apparaissent comme des renoncules d'eau qu'il n'est pas encore possible d'étiqüeter.

Les algues constituent évidemment le sujet principal d'une discussion animée. Nos opinions sont finalement concordantes. Alors nos hôtes

procèdent illico à un prélèvement de ces chlorophycées, pour les analyser en laboratoire.

Sur le chemin du retour, nous faisons un crochet au Plain de Saigne, également inconnu de nos hôtes. Ils prennent un vif intérêt à l'îlot de plantes arctiques du haut-marais, à l'est de l'étang. La nature accapare à un tel point l'intérêt et le temps de ceux qui cherchent à percer ses mystères et savent admirer ses beautés que le retour doit être accéléré. Le train arrive en gare en même temps que nous.

Le soir, après avoir rédigé les notes ci-dessus, mon regard s'arrête sur une reproduction d'art abstrait. L'artifice des traits et des couleurs, la fantaisie désordonnée de l'ensemble jettent un trouble dans mon esprit encore tout empreint du merveilleux tableau de la prairie montagnarde. L'ordre de ce dernier procède de l'association naturelle des espèces et son cadre harmonieux assure la pureté du groupement. Ce qui fait que l'art non figuratif apparaît le plus souvent comme un stade aberrant de l'évolution de l'art. Il traverse un tunnel dans lequel il abandonnera des œuvres rupestres qui feront piètre mine à côté des chefs-d'œuvre magdaléniens. En écrivant ce dernier mot, j'entends la voix de F.-Ed. Koby, à qui je dois probablement cette comparaison. Comme moi, il s'insurgeait qu'on veuille nous faire prendre des vessies pour des lanternes, et du tachisme ou autre enfantillage pour des chefs-d'œuvre. Nous nous demandions combien de temps encore le snobisme et les trafiquants de tableaux imposeraient leur jeu et quand il y aurait retour à la raison et à l'esthétique ? Oui, l'esthétique, celle que l'on peut dégager de l'idée gidienne, approximativement dans les termes suivants : *l'esthétique est le plan supérieur dans lequel on ne peut s'écarter du sens de la ligne sans tomber dans l'erreur.*

En vain je cherche une œuvre d'art abstrait sur ce plan supérieur. Ou bien, est-ce moi qui en suis déchu ?

Résultats communiqués par le Dr W. Kuenzi :

L'Algue verte dominante est une Oscilloriacée du genre *Lyngbya*. L'espèce ne peut être déterminée qu'en culture.

La seconde en importance est une Phytomonadine : *Eudorina elegans*.

Les Phytoflagellées du groupe *Monas* sont assez nombreuses.

Moins fréquentes sont les Radiées du genre *Callidina*.

Enfin, de rares exemplaires de Ciliées : *Glaucous scintillans*.

Le Dr Kuenzi précise que ce prélèvement occasionnel est loin de refléter l'image complète du plancton de l'étang du Boleman. D'autre part, des analyses chimiques et biochimiques de l'eau renseigneraient sur la nature des matières organiques qui alimentent si généreusement l'abondante prolifération des Chlorophycées.

Nous souhaitons que les problèmes d'hydrologie que soulèvent ces résultats fragmentaires éveillent la curiosité et l'intérêt de jeunes naturalistes jurassiens.

Quatrième excursion

8 juillet 1971

L'axiome du botaniste : *aller voir* est tout aussi valable lorsqu'il s'agit de rechercher l'origine d'une pollution ; mais il devient impérieux pour vérifier un point topographique précis. L'excursion de ce jour a deux objets principaux : vérifier la disparition du Tabeillon, le long de la côte d'Oyes, et suivre le cours du ruisseau jusqu'à sa source, tout en étudiant son ambiance.

Quittant le rivage de l'étang, nous nous dirigeons vers l'amont, soit vers le couchant. Il a déjà été fait allusion au fond alluvionnaire plat que le ruz traverse en serpentant, avant de s'enfler en étang. (Mais son sort est plus heureux que la grenouille de la fable.) Les immenses feuilles de pétasites blancs enchevêtrent leurs tiges avec les orties. Aujourd'hui, le cerfeuil sauvage est assez développé pour augmenter l'entrelacement. Le vague sentier disparaît totalement sous ce fouillis. Avec peine, mon compagnon se fraye le chemin à travers l'obstacle qui atteint la hauteur de la poitrine. Les orties agressives allument la fièvre urticaire sur les bras et la poitrine. Les poils glanduleux des orties traversent l'épaisseur de nos bas et déversent le liquide irritant sur nos cuisses et nos jambes. Mais en vain ; nous passons et subissons stoïquement cette révulsion antirhumatismale imposée mais gratuite. Après quelque cent mètres, l'obstacle est surmonté, non sans avoir trébuché, çà et là, dans le lit invisible du ruisseau. Un peu plus loin, nous gravissons le talus de la route Saulcy — Saint-Brais qui, dans une courbe majestueuse, atteint le fond de la combe à cet endroit.

A gauche, sur la rive droite du Tabeillon, un sentier forestier pénètre dans le temple sylvestre. Il s'écarte un peu du cours d'eau pour gagner bientôt, en quelques méandres serrés, le sommet du rocher que le ruisseau anime de myriades de cascades, toutes blanches de l'air qui prend part au jeu.

Au-dessus des « chutes », le chemin, le Tabeillon et la voie ferrée se rejoignent, et ce trio converse jusqu'au niveau du Peut Champ. Toutefois, un duo s'intercale pendant la courte disparition du ruisseau, car il disparaît vraiment. D'abord, le trio joue à cache-cache dans la forêt et c'est avant d'en sortir que l'eau sourd du sol et y reste enfouie 500 m durant. Elle y est si profondément que son lit, dont la place est réservée entre le chemin et la côte, est lui-même effacé. Il n'y a plus ni eau ni humidité, au point que les bûcherons y ont entassé les billes d'épicéas débitées ce printemps passé. Un demi-kilomètre en amont, avons-nous

dit, le trio s'est reformé : la voie ferrée toujours égale à elle-même, le chemin fraîchement « regroisé », le ruisseau leur prêtant son âme chantante.

Brusquement, dans un angle de 90°, le chemin va se ranger au pied de la Côte d'Oyes. Le Tabeillon passe sous lui dans un tuyau en ciment de Lyss. De l'autre côté, établissant un contact plus étroit entre ses deux compagnons de route, il s'étale, sur tout l'espace libre de la voie ferrée au chemin, pour former une mare qui miroite tout ce qu'elle peut, gênée par l'assaut des laïches et des joncs.

Le talus et le chemin constituent la digue retenant les eaux de la mare. A deux mètres à l'intérieur, un tuyau debout, de 40 cm de diamètre, joue le rôle de siphon lors de grandes eaux. Plus en amont, la mare devient un marécage envahi par la menthe à longues feuilles, diverses laïches, des joncs, des cirses des marais et maraîchers, des saules, des orties qui, en gagnant de l'altitude, n'ont point désarmé.

Au bout du marécage, en face de la gravière, en sens inverse, le chemin retransverse le fond élargi de la combe, enjambe le ruz reconstitué, passe sur la voie ferrée et sous le « clédar » fermé, puis reprend la direction générale vers l'occident. Mais, à partir du Peut Champ, une mésentente topographique les divise. Le Tabeillon seul continue son cours vers le couchant. Le chemin, lui, tourne à gauche, vers le midi, grimpe à mi-hauteur du versant occidental de la *Combe* que nous avons appelée la *Clusette*, où il rencontre celui du Senneut avec lequel il se confond. Puis il redescend de son versant, passe sous la voie du chemin de fer et pénètre dans le vaste bassin du Cerneux Claude, exactement devant le restaurant de la station de Lajoux.

Dans un vaste quart de cercle amorcé au Peut Champ, la voie ferrée s'engage dans la clusette, soutenue au-dessus du marécage par un remblai qui s'élève suffisamment pour qu'avant la station, le chemin puisse, sans s'abaisser, passer au travers.

Désormais, chemin et voie ferrée s'intègrent aux réseaux jurassiens et, de ce fait, dépassent les limites de nos *Propos*.

Retournons au ruisseau qui, fidèle à la ligne droite, subit néanmoins l'humiliation du joug imposé par les obstacles barbelés dressés entre les pâquis. Ensuite il baigne les racines de quelques buissons et, tout seul, dans le thalweg topographique, fait modestement son entrée dans le cirque très ouvert et très solitaire du Senneut. Solitaire ? Nous nous sommes trop aventurés, car du pâturage voisin arrive en galopant tout un troupeau de jeune bétail, escomptant sans doute la poignée de sel dont il est friand et dont se munit d'ordinaire le visiteur désirant le rassembler sans marche ni démarche superflues. Hélas, nous n'avions pas prévu cet accueil meuglant !

Quant au filet d'eau, il s'est arrêté à quelque cent mètres de la ferme où, canalisé dès sa source, il alimente déjà un bassin creusé dans un tronc de résineux.

Mais là n'est pas la seule eau du Senneut. Devant la ferme close, aux rideaux mélancoliquement tirés, une fontaine prostatique (n'oublions pas que la saison est particulièrement sèche) lâche un mince filet perpendiculaire d'eau claire et fraîche (nous ne disons pas pure), dans un bassin rectangulaire en ciment, où les algues foisonnent. Le trop-plein s'engage dans une rigole envahie par la végétation, puis s'évanouit dans le pré. L'eau de cette fontaine est probablement captée à mi-hauteur du versant occidental où se trouve une auge alimentée par une source toute proche, où le bétail peut s'abreuver.

Le sol de cette grande cuvette est marneux et l'humus qui le recouvre est imbibé d'eau. La preuve en est fournie par une vaste étendue toute chenue, en aval de l'auge, et qui de loin fait croire à un champ de grandes marguerites. Mais il n'en est rien ; ce champ de neige est constitué d'innombrables houppettes de linaigrettes. D'ailleurs, un champ floconneux semblable chevauche le chemin d'arrivée à la ferme, qui, du monticule au midi, traverse perpendiculairement le fond de la cuvette. Cela nous permet de faire une curieuse observation : à l'ouest du chemin, les linaigrettes sont à feuilles étroites, tandis qu'à l'est, ce sont des linaigrettes à larges feuilles ! Cette constatation nous plaît d'autant plus que, à travers le Jura, nous avons rencontré cette dernière espèce bien moins fréquemment que sa sœur à feuilles étroites.

Selon la loi de la pesanteur, l'eau de cet humus spongieux, augmentée de celle des trop-pleins des fontaines, conflue vers le thalweg topographique de la cuvette pour finalement sourdre et mouiller le lit du petit Tabeillon.

Les fosses septiques de la ferme sont couvertes. Donc la vidange se fait sur les prés et pâturages voisins. En raison de la convergence de toutes les pentes vers le même thalweg, il est clair que le surcroît des phosphates et nitrates organiques solubles est entraîné dans le Tabeillon, qui les véhicule dans l'étang du Boleman. C. Q. F. D.

D'après la distribution altitudinale des associations silvatiques, la région que nous venons de traverser se situe dans l'étage montagnard inférieur. Il s'étend de 600 à 900 m d'altitude, domaine de la hêtraie pure. Nonobstant cette précision, la topographie de l'étroite combe, du Boleman au Senneut, ne rassemble pas les conditions favorables à la prospérité de la hêtraie. La pente des versants est trop rapide, il y a trop de rochers, donc trop d'éboulis aussi, ce qu'affectionne l'épicéa au grand dam du hêtre. Cela se vérifie sur toute la Côte d'Oyes où, çà et là, la pureté de la pessière n'est troublée que par de rares feuillus, dont l'érable de montagne en particulier.

Le sous-bois de la pessière est habituellement pauvre. On ne note, en effet, que *Rubus sp.*, la ronce, *Corylus Avellana*, le Noisetier, *Rubus idæus*, le Framboisier, *Lonicera Xylosteum*, le Camérisier, et l'indicateur d'acidité du sol, *Rosa pendulina*, le Rosier de montagne.

Puis quelques herbacées caractéristiques de cette association : *Arum maculatum*, le Gouet, *Veronica montana*, la Véronique des montagnes, *Mercurialis perennis*, la Mercuriale vivace, *Polysticum lobatum*, le Polystic lobé, *Cardamine heptaphylla*, la Dentaire pennée, *Elymus europæus*, l'Elyme d'Europe, *Aruncus silvestris*, la Barbe-de-bouc et *Primula elatior*, la Primevère élevée.

Sur le versant opposé, les espèces sylvestres sont plus variées, l'exposition au midi créant des conditions plus favorables à la hêtraie qui n'atteint toutefois pas la pureté à laquelle elle aurait droit. Par ordre de fréquence nous trouvons :

Arbres

Fagus silvatica, Hêtre.
Acer Pseudoplatanus, Erable sycomore.
Ulmus scabra, Orme de montagne.
Sorbus aucuparia, Sorbier des oiseleurs.
Abies alba, Sapin blanc.
Picea Abies, Epicéa.
Sorbus Aria, Alisier.

Arbrisseaux

Rubus, sp., Ronce.
Lonicera Xylosteum, Camérisier.
Corylus Avellana, Noisetier.
Rubus idæus, Framboisier.
Sambucus racemosa, Sureau à grappes.

Herbacées

Arum maculatum, Gouet.
Veronica montana, Véronique des montagnes.
Prenanthes purpurea, Prénanthe.
Mercurialis perennis, Mercuriale vivace.
Sanicula europæa, Sanicle d'Europe.
Festuca altissima, Fétuque très élevée.
Epilobium montanum, Epilobe des montagnes.
Actæa spicata, Actée en épi.
Phyteuma spicatum, Raiponce en épi.
Lamium Galeobdolon, Lamier doré.
Polygonum multiflorum, Sceau de Salomon.
Carex silvatica, Laïche des bois.
Milium effusum, Millet diffus.
Bromus Benekeni, Brome de Beneken.

Compagnes

Euphorbia amygdaloides, Euphorbe à feuilles d'Amandier.

Senecio Fuchsii, Sénéçon de Fuchs.

Lathyrus vernus, Orobe printanier.

Ajuga reptans, Bugle rampante.

Hedera Helix, Lierre.

Fragaria vesca, Fraisier.

Geranium Robertianum, Herbe à Robert.

Hieracium murorum, Epervière des murs.

Hypericum hirsutum, Millepertuis hirsute.

Poa nemoralis, Paturin des bois.

Valeriana officinalis, Valériane officinale.

Knautia silvatica, Knautie des forêts.

Helleborus foetidus, Hellébore fétide.

Viola silvatica, Violette des forêts.

Au-dessus du Senneut, en direction des Pontenets, nous saluons le tenancier du restaurant de « la Combe » en train d'amonceler le foin odorant de la prairie à avoine dorée. En redescendant, nous croisons un ouvrier monté sur un tracteur qui remorque un char, sur lequel le foin gagnera la grange.

Au restaurant, une enfant nous sert un jus de fruit glacé, dont le goût égale un nectar olympien, tant nos gosiers sont asséchés. Puis, toujours sous un soleil ardent, nous regagnons allégrement le Boleman, en revenant sur nos pas.

Cinquième excursion

6 août 1971

En nous séparant, le 8 juillet dernier, mon compagnon M. Marcel Diacon et moi étions convenus de poursuivre la découverte de la Combe Tabeillon.

Aujourd'hui, 6 août, nous décidons de faire la moitié du chemin Boleman - Glovelier. Cela nous conduit jusqu'à la station Tabeillon du régional. Ensuite, nous revenons sur nos pas pour retrouver la voiture. Mais surtout pour faire la route en sens inverse, tant il est profitable de voir un paysage, et particulièrement une combe, dans les deux directions. C'est incroyable ce que l'aspect peut être différent ! Et lorsque l'excursion a un but botanique, on peut vouer successivement son attention à chacun des côtés du chemin.

Néanmoins, le propos de ce jour n'est pas de transcrire les notes de route. En dépit du changement d'altitude — le Boleman est à 775 m et la station Tabeillon à 625 m — nous ne changeons pas d'étage fores-

tier. Il en résulte que nos relevés botaniques sont trop semblables pour justifier leur publication.

En revanche, une visite à l'étang du Boleman apporte quelques éléments nouveaux. La bande semblable à un semis de Renoncules qui, dès le début de juin nous a tant intrigués, s'est développée avec opulence. Pourtant, nulle part n'apparaissent de tiges fertiles à la surface de l'eau.

Un peu plus distantes du rivage, des feuilles de Potamot surnagent. Cette découverte est une vraie surprise, surprise qui crée un vif plaisir, plaisir que M. Schmalz partagera sûrement.

Pour être en état d'identifier ces deux nouveautés, il faut en obtenir un échantillon. Or, nous ne sommes nullement équipés pour un exercice aquatique. Ingénieux, mon compagnon gagne la lisière de la forêt et en revient bientôt avec une longue baguette de coudrier élaguée, sauf au gros bout, où un fragment de rameau est laissé en place en guise de crochet.

Cet acte si simple, si spontané, dénote, à vrai dire, de quelle façon l'*Homo faber* sait faire face à une situation imprévue et confectionner illico l'outil dont il a besoin. L'évolution, si lente à nos yeux, si foudroyante à l'échelle géologique, défile alors dans notre esprit, du premier artéfact moustérien à l'instrument de pêche palafittique, que nous imitons présentement. Avec des gestes qui furent ceux de ces primitifs, avec moins d'adresse sans doute, nous tirons de l'eau un échantillon de chacune de ces deux espèces. Puis, la pêche ayant été fructueuse, d'un bond nous faisons appel à l'*Homo sapiens*, auquel nous demandons de les déterminer : il s'agit de *Ranunculus divaricatus*, Renoncule divariquée, et de *Potamogeton natans*, Potamot nageant.

Ainsi, ces espèces, suivant leur destin, prennent naturellement possession du domaine aquatique qui est le leur, dès que l'intervention humaine cesse. Après les efforts déployés durant l'Année de la Nature, puisse cet axiome se vérifier dans les domaines les plus divers, partout où l'homme aura renoncé à ses initiatives maléfiques et rendu ses droits à la Nature.

Sixième excursion

10 août 1971

Le but de l'excursion de ce jour est de suivre le cours du ruisseau, de Glovelier à la station Tabeillon du régional, où nous avons rebroussé chemin le 6 août dernier.

Nous arrêtons la voiture en amont de la dernière ferme, sise à droite de la route, sur un terrain vague. Le propriétaire de la ferme nous en donne aimablement l'autorisation. A la limite occidentale de ce terrain,

un jeune homme robuste creuse des trous pour y ficher des pieux destinés à soutenir une barrière. Son père ou son patron arrive poussant une brouette chargée de pierres qu'il trouve à l'orée de la forêt, là où, ayant dévalé la pente, elles s'arrêtent et s'amoncellent. C'est la raison pour laquelle ces pierres qui ont roulé ont différentes couleurs. Toutes les couches du Malm sont représentées ; il y a même des galets vosgiens. « Ces pierres seront utilisées à fixer les pieux », nous dit M. X., et la conversation s'engage. Nous la menons évidemment sur le Tabeillon, objet de notre excursion. C'est ainsi que nous apprenons que, dans la combe même, l'eau disparaît du lit du ruisseau à deux reprises en aval du Boleman. Nous avons d'ailleurs constaté ce fait lors de notre précédente excursion et l'avions attribué à la sécheresse du moment. Tout au moins en ce qui concerne la première disparition, qui se produit à quelque 800 ou 900 m en aval du Boleman, avant l'élargissement, au pied de la combe de Saulcy. Un filet d'eau coule à travers cette clairière, où il reçoit un peu d'eau de la rigole du fond de cette dernière combe. Immédiatement au nord de la proue des rochers des Ciroux, un autre ruisselet alimente le Tabeillon, après avoir rempli de ses harmoniques tout le versant ensoleillé.

Plus en aval, de l'eau doit sourdre dans le lit du ruisseau, car elle est plus abondante qu'au niveau du débouché de la dernière rigole. Mais elle disparaît une seconde fois, plus bas, pour reparaitre en grande partie un peu avant la prise d'eau. Dès lors, le lit du Tabeillon semble étanche à travers toute la plaine et la quantité d'eau demeure inchangée jusqu'à ce qu'elle se mélange au ruisseau de Boécourt, puis à la Sorne.

Des colorations ont été pratiquées — dit notre interlocuteur — en aval du moulin du Dr Rossel. La fluorescéine a teinté l'eau des résurgences en plein lit du Tabeillon, mais aussi celle de la Sorne. Ainsi, l'eau de la combe alimente — du moins en partie — la couche d'eau phréatique de la plaine qui s'étend entre Glovelier et Berlincourt, eau qui après avoir filtré par les couches sédimentaires resurgit dans la Sorne, en amont de « chez Theurillat ». Et voilà les connaissances que l'on acquiert au contact humain que le hasard favorise parfois !

Puisque nous avons fait un emprunt à l'excursion de la semaine passée, nous allons en faire un second. En descendant entre la Côte des Arches et la combe de Scut, le Tabeillon fait un écart à gauche. A mesure qu'on avance, la crête des rochers des Ciroux s'élève, la masse rocheuse prend de l'importance et, lorsque le tournant est atteint, elle se présente comme un navire dont la proue s'est arrêtée au bord du ruisseau. Navire émergé des flots océaniques à l'ère secondaire, aux flancs longtemps battus par les vagues, sculptés en creux et en bosses par le sac et le ressac constants. Les strates géologiques des périodes du secondaire moyen constituent sa coque. Les différents étages sont marqués par des vires herbeuses, augmentées d'arbrisseaux et même d'arbres, qui donnent la dimension de l'épaisseur des couches. En suivant la proue, le regard s'élève à plus de cent mètres et, tout le long de bâbord, jusqu'à



(4)

(4) Etang du Boleman, partie sud-ouest

(5) Etang du Boleman, partie sud-est

(6) L'ancienne carrière au bas de laquelle
se faufile la voie ferrée



(5)



(6)

la poupe, les pins de montagne étendent une voilure vert sombre, trouée de mâts, de vergues et de cordages enchevêtrés.

C'est l'endroit le plus pittoresque de la combe.

Une autre observation s'insère à cet endroit. Des croassements étranges arrivent des hauteurs, rompant le silence imposant du lieu. Même mon compagnon, si habile à reconnaître tous les chants, les cris et les bruits sylvestres, est désorienté. Bientôt succèdent des appels qui, ceux-là, nous sont bien connus : le crô-crô si particulier du grand corbeau. Les croassements inconnus sont en réalité les appels de jeunes corbeaux de l'année, auxquels les parents viennent de répondre. Arrivé au Parc jurassien de la Combe Grède, en 1956, le grand corbeau des Alpes se répand dans le Jura, et voilà qu'il a gagné la Combe Tabeillon ! C'est la station la plus septentrionale que nous connaissions.

A partir du lieu de stationnement de la voiture, la route goudronnée devient chemin vicinal brut. Nous sommes à 550 m, altitude qui appartient encore à l'étage submontagnard. Théoriquement, c'est le domaine de la Hêtraie à laîche. Toutefois, elle ne se trouve pas dans le fond de cette combe. Il faut déjà gravir un peu le versant ensoleillé pour la reconnaître. Elle devrait aussi exister sur la Fin devant le Môtie, au sud de Glovelier, transformée en pâturage. En revanche, la Chênaie s'étendait autrefois sur les pâturages arides de la Chênaie de Boécourt et du finage de Séprais. Pour doter de traverses les chemins de fer en construction, au siècle passé, les chênaies ont été soumises à des coupes rases dont elles ne se sont jamais relevées.

Mais revenons au Tabeillon.

Bordé de chicorées bleues, le chemin nous engage bientôt dans la combe boisée. Elargies de terrain alluvionnaire, les rives du ruisseau sont peuplées de frênes qui trouvent là des conditions écologiques optimales. Aussi l'endroit rappelle-t-il à s'y méprendre l'ambiance du Frêne monophylle de Charmoille.

Nous traversons la Frênaie pour gagner la pente ensoleillée. En prenant un peu de hauteur, le mélange des espèces s'épure et voilà la Hêtraie à laîche où nous procédons au relevé suivant :

Relevé du 10 août 1971, entre le Tabeillon et le Foradrai, au quart inférieur de la côte.

Arbres

Fagus silvatica, Foyard.

Acer Pseudoplatanus, Erable sycomore.

Sorbus Aria, Alisier.

Abies alba, Sapin blanc.

Pirus Malus, Pommier sauvage.

Arbrisseaux

Fagus silvatica, Foyard.

Abies alba, Sapin.

Picea Abies, Epicéa.
Acer campestre, Erable champêtre.
Coronilla Emerus, Coronille Émérous.
Crataegus monogyna, Aubépine monogyne.
Ligustrum vulgare, Troène.
Cornus sanguinea, Sanguine.
Daphne Mezereum, Bois-gentil.
Corylus Avellana, Noisetier.
Rubus sp. Ronce.
Rubus idæus, Framboisier.
Lonicera Xylosteum, Camérisier.

Herbacées

Espèces caractéristiques d'association

Carex alba, Laîche blanche.
Carex montana, Laîche de montagne.
Cephalanthera alba, Céphalanthère blanche.

Espèces différentielles d'association

Melittis Melissophyllum, Mélitte.
Campanula persicifolia, Campanule à feuilles de pêcher.
Polygonatum officinale, Sceau de Salomon.
Mercurialis perennis, Mercuriale.
Maianthemum bifolium, Faux-Muguet.
Stachys recta, Epiaire dressée.
Veronica officinalis, Véronique officinale.

Espèces caractéristiques d'alliance

Prenanthes purpurea, Prénanthe.
Epipactis latifolia, Helléborine.
Neottia Nidus avis, Néottie, nid d'oiseau.
Elymus europæus, Elyme d'Europe.

Espèces caractéristiques d'ordre

Phyteuma spicatum, Raiponce en épi.
Euphorbia amygdaloides, Euphorbe à feuilles d'Amandier.
Asperula odorata, Aspérule odorante.
Viola silvestris, Violette des bois.
Bromus Benekeni, Brome de Beneken.
Euphorbia dulcis, Euphorbe douce.
Milium effusum, Millet étalé.
Lamium Galeobdolon, Lamier doré.
Carex digitata, Laîche digitée.

Brachypodium silvaticum, Brachypode des bois.
Poa nemoralis, Paturin des bois.
Melica nutans, Mélisque penchée.

Compagnes

Ranunculus breyninus, Renoncule des bois.
Carex flacca, Laïche lâche.
Hieracium murorum, Epervière des murs.
Solidago Virga-aurea, Verge d'or.
Veronica Chamædrys, Véronique Petit-Chêne.
Ajuga reptans, Bugle rampante.
Hedera Helix, Lierre.
Fragaria vesca, Fraisier.
Vicia sepium, Vesce des haies.
Helleborus foetidus, Hellébore fétide.
Galium Molugo, Gaillet Molugine.
Knautia silvestris, Knautie des bois.

Redescendus sur les rives du Tabeillon, nous notons l'abondance de *Impatiens Noli tangere*, Balsamine, qui accompagne le ruisseau jusqu'au Boleman. Toutefois, sitôt que le fond alluvionnaire s'étale un peu, la Balsamine disparaît, refoulée par *Mentha longifolia*, Menthe à longues feuilles, *Petasites albus*, Pétasite blanc, *Urtica dioica*, Ortie, *Cirsium oleraceum* et *palustre*, Cirse des maraîchers et des marais, étouffant des Joncs, des Laïches, des Populages, des Renoncules à feuilles d'Aconit et des Reines-des-Prés qui ont fleuri avant eux. C'est tout spécialement le cas sur le delta miniature que forme le ruisselet coulant dans la combe de Saulcy, où les Saules se sont également répandus : *Salix caprea*, *Salix triandra*, *Salix Elæagnos*, en particulier.

Revenus sur le chemin, c'est bien différent. Nous relevons *Teucrium Scorodonia*, Germandrée Scorodoine, *Medicago lupulina*, Luzerne lupuline, *Vicia Cracca*, Vesce cracca, *Rumex obtusifolius*, Rumex à feuilles obtuses, *Carduus Personata*, Chardon Bardane, *Onopordon Acanthium*, Onoporde à feuilles d'Acanthe, *Campanula latifolia*, Campanule à larges feuilles, peu fréquente chez nous, *Arabis alpina*, Arabette des Alpes, descendue jusqu'ici, *Phleum pratense*, Fléole des prés, *Poa annua* et *trivialis*, Paturin annuel et Paturin commun, *Centaurea nigra*, Centaurée noirâtre, *Anthoxanthum odoratum*, Flouve odorante, *Festuca pratensis* et *altissima*, Fétuque des prés et des bois, *Arctium nemorosum*, Bardane des forêts, nouvelle espèce pour le Jura bernois, découverte pour la première fois par A. Glauser en 1967. Elle est donc à porter dans le *Répertoire des plantes vasculaires du Jura bernois*.

Le chemin traverse le domaine du Tabeillon en évitant la ferme. Il emprunte un peu le versant méridional, ce qui fait que son talus est soutenu par une allée de Vernes, *Alnus glutinosa*, reliés l'un à l'autre par une haie vive, dans laquelle se trouve *Corylus Avellana*, Noisetier, Pru-

nus spinosa, Epine noire, *Lonicera Xylosteum*, Camérisier, *Viburnum Lantana*, Mancienne, et *Viburnum Opulus*, Boule-de-neige. Dans cette même haie se dressent deux chênes, les premiers de la combe. Un troisième chêne rouvre trône au milieu du pâturage qui recouvre la pente à gauche du chemin. C'est le plus grand, le plus vieux aussi, recouvert de mousse et accusant des ans l'irréparable outrage.

A 250 m de la limite occidentale de la prairie, nous enjambons la ligne de niveau des 600 m. De ce fait, nous pénétrons dans l'étage montagnard inférieur, qui est le domaine de la Hêtraie pure, dont l'association végétale a été traitée dans la quatrième excursion. Nous n'y reviendrons pas.

En revanche, un lambeau de pâturage arrive jusqu'au bord du chemin, au nord de la « proue du navire » des Ciroux. Il est constellé de *Lotus corniculatus*, Lotier corniculé, *Chrysanthemum Leucanthemum*, Grand Marguerite, *Lolium perenne*, Ivraie vivace, *Dactylis glomerata*, Dactyle aggloméré, *Arrhenatherum elatius*, Fromental élevé, *Centaurea Jacea*, Centaurée Jacée, *Trifolium pratense* et *repens*, Trèfle des prés et T. rampant, *Cynosurus cristatus*, Crételle, *Campanula rotundifolia*, Campanule à feuilles rondes, *Campanula Trachelium*, Campanule gan-telée, *Melilotus albus* et *officinalis*, Mélilot blanc et M. officinal, *Anthoxanthum odoratum*, Flouve odorante, *Poa pratensis*, Paturin des prés, *Astragalus glycyphyllos*, Astragale à feuilles de Glycine, de dimensions peu communes. La tige a deux mètres de longueur et la grappe de gousses coniventes ne peut être entourée qu'à l'aide des deux mains.

En redescendant, nous nous sommes arrêtés au pied du grand chêne druidique pour déguster un fruit, face à l'opulente forêt de feuillus qui, des bords du Tabeillon, monte jusqu'à la hauteur de Foradrai.

Septième excursion

18 août 1971

A l'époque où les vues photographiques accompagnent normalement les descriptions de paysages, nous avons pensé qu'il était bon de se plier à l'usage. Afin de donner à notre iconographie une note artistique, nous avons demandé à M. P. Nicolet, dont le talent de photographe est bien connu, de nous seconder dans cette tâche. Pour remplir notre mission, nous avons un peu modifié notre itinéraire.

Des Reussilles, nous gagnons le Cernil par les Gerines. Au bout du trajet qui, en droite ligne, coupe le pâturage des Chaux, nous continuons sur le Gros Bois Derrière en franchissant la chaîne de la Pâturatte, baptisée par Thurmann. Cette chaîne, peu élevée, prend naissance au nord de Bellelay, s'étend sur Derrière la Gruère et s'étale sur le plateau de Chaumont, au nord de la Chaux des Breuleux. De l'autre côté

de la chaîne, on longe le haut-marais du Gros Bois Derrière qui est la continuation du haut-marais de Gruère. Il entoure l'étang du Gros Bois Derrière de trois côtés, le quatrième étant la digue au-delà de laquelle la végétation recouvre de plus en plus les vestiges d'un moulin. Mais, entre cet endroit et la route se trouvait encore un autre étang qui, contrairement au précédent, n'est pas résulté de l'extraction de tourbe. De la même façon qu'aux Royes, la digue barre le fond d'une cuvette dont l'étang récolte les eaux. La digue est en parfait état ; mais le canal de vidange est ouvert de sorte que l'eau de l'étang s'y engage sans obstacle. Il suffirait d'empêcher cet écoulement pour que l'étang renaisse. Lors d'une visite des lieux, pour étendre la zone protégée de la Gruère au Gros Bois Derrière, nous avons suggéré aux représentants de la commune du Bémont de procéder à la fermeture de ce canal. Ils acceptèrent sans objections, d'autant mieux que le fond actuel de l'étang est un borbier autour duquel il a fallu mettre une barrière, afin que le bétail ne s'y engage pas. Hélas ! Cette promesse n'a eu aucune suite jusqu'à ce jour, et c'est bien dommage. Les palmipèdes migrateurs en auraient bénéficié...

Signalons, en passant, la plus belle forêt de Bouleaux nains de notre pays, à côté du premier étang du Gros Bois Derrière.

Et nous passons devant la ferme de ce nom, bien entretenue par l'hoirie Sprunger, qui exploite aussi la scierie de la Gruère. Le chemin tourne à droite à côté de l'école des Mottes qui reçoit tout le petit monde de ces fermes disséminées. Un peu plus loin, sur le versant septentrional de la chaîne, est sise la grande ferme de la Pâturatte, celle dont le savant géologue bruntrutain a emprunté le nom. Après un brusque écart vers le nord, nous atteignons le Petit Bois Derrière, moitié ferme, moitié restaurant, où le tournant à l'est est toujours dangereux, parce qu'il est masqué par un talus boisé. Puis, on traverse la dépression qui, des Rouges Terres, s'allonge jusque Sous la Côte, et c'est l'école des Montbovats Dessous, qu'un reportage de l'hebdomadaire *l'Illustré* a mieux fait connaître. De 980 m on remonte jusqu'à 1033 m, endroit où s'amorce la descente sur le Pré Petitjean, par le Bois du Geai, à la dense pessière. La station du régional à 928 m d'altitude est en même temps celle de Montfaucon, directement au nord, à 1000 m, qui se prolonge à l'ouest dans le village vacancier lancé par Pro Jura. Au Pré Petitjean, la traversée de la voie ferrée est bien améliorée par la construction de deux arrête-bœufs ou bovi-stop, si vous préférez ce barbarisme. Là, on quitte le chemin goudronné pour prendre à droite, par-devant la scierie, celui qui longe le tracé du régional. Six cents mètres plus loin, un pont conduit de l'autre côté de la voie et quand on a dévalé, sur cent mètres, un mauvais raidillon, un passage sous-voie donne accès au Communal Dessous, qui débouche sur le merveilleux bassin du Plain de Saigne. Pessière à sphaigne, tourbière, étang (860 m) et haut-marais se succèdent sur plus d'un kilomètre. En contrebas de la digue, nous repérons, autour et dans l'em-

posieu, les ruines où s'élevaient moulin et scierie, dont il est encore fait mention dans le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, édition 1905.

Au-delà du haut-marais, le chemin, en deux angles droits, va rejoindre l'autre versant du bassin. Cette traversée marque la fin du Plain de Saigne et le début du Cerneux Claude, en même temps que celui d'un fort rétrécissement dû au prolongement de la Côte d'Oyes vers le couchant et que la « Clusette » sépare de cette dernière. Le fond alluvionnaire de cette partie du bassin est d'abord très marécageux, puis s'assèche progressivement. Avant la station de Lajoux, la voie ferrée traverse le fond du Cerneux Claude sur un remblai peu élevé et croise le chemin à un passage à niveau, sans arrête-boeufs. Lorsqu'on est accompagné, l'ennui est mineur ; mais seul en voiture, cela crée quelques difficultés, surtout lorsque le bétail stationne devant le clédar et qu'il manifeste le désir d'emprunter le même passage ! Deux cents mètres plus loin, nous nous trouvons devant la ferme-restaurant de la station, à l'enseigne de *la Combe*, à l'entrée méridionale de la clusette, à 837 m d'altitude.

Une bifurcation du chemin de Lajoux passe, à gauche, sous la voie ferrée et s'engage dans la clusette. De l'autre côté de celle-ci s'étend la Combe Tabeillon aboutissant au Senneut, où nous arrivons précisément. C'est ici que nous avons reconnu la source du ruisseau (voir pages 250 et 251) et que va commencer à s'exercer l'art du photographe. L'image (1) reproduit l'ensemble de la cuvette du Senneut.

Revenus sur nos pas, au milieu de la clusette nous prenons le chemin de la Côte d'Oyes. De ce chemin, qui s'est un peu élevé sur le versant occidental de la clusette, on domine l'entrée de la Côte d'Oyes, ce qui détermine la seconde prise photographique (2).

Puis nous nous rendons au clédar qui, en lettres de fer forgé, porte l'inscription : *Côte d'Oyes* (3). Cet ouvrage artisanal est des plus inattendus, en un lieu aussi retiré. Car le Senneut n'étant habité qu'occasionnellement par des vacanciers, rares sont les gens auxquels il est donné d'admirer cette singulière originalité.

En effet, les combes de cette importance ne sont généralement signalées que par les affiches jaunes de balisage, fixées sur les poteaux aux endroits désignés par M. Zeugin, grand maître du tourisme pédestre jurassien. Malheureusement, il existe des individus dont la matière cérébrale grise est encore en jachère et qui se livrent, sur ces affiches de l'A.D.I.J., à des actes peu reluisants. Preuve en soient les affiches du poteau au Boleman, juste où débute le chemin de la scierie, dont toutes les données kilométriques sont systématiquement effacées à coups de pierres. Implorons le ciel pour que *Côte d'Oyes* ne tombe pas sous leurs yeux ! Il serait navrant que l'œuvre créée par M. Jean Brahier, scieur à Lajoux, pour son plaisir et celui des touristes, ne soit pas respectée.

Les lecteurs des « Actes » ne sont pas tous patoisants. Aussi bien, *Côte d'Oyes* appelle la traduction.

En 1965, dans une étude sur les étangs des Franches-Montagnes, nous rappelions que la Nymphoïde a été introduite en Suisse par M. Henri Rossel, de Tramelan, dans l'emposieu colmaté près de la source du *Pied d'Or*. Ce toponyme est celui que porte la carte au 25 000^e. Je fus amicalement « attrapé » par M. Paul Bacon, ancien maître secondaire à Saignelégier, pour avoir copié cette idiotie qui n'a aucune signification. Le nom de cette source, selon les archives est : *Pie d'Oyes*. Or, *pie* signifie pied, mais aussi champ, partie d'assolement. *Oye* (prononcer : ô-ye) signifie oie. *Pie d'Oyes* se traduit donc par *champ des oies*. Les cartographes, sinon les Tramelots, en ont fait : *Pied d'Or*. C'est monstrueux ! Ajoutons toutefois que depuis lors, l'erreur a été corrigée dans le nouveau cadastre.

Si nous tenons compte de la dénomination patoise, *Côtes d'Oyes* devient : *Côte des Oies*.

Tout de même, il est surprenant de rencontrer deux lieux-dits, en somme assez rapprochés à tire d'ailerons d'oie (7 km), faisant état de ce palmipède. D'autant plus que l'oie n'appartient pas au monde animal sauvage de notre pays. Si, à la rigueur, *Pie d'Oyes* a pu, dans un lointain passé, être affecté à l'élevage des oies, en revanche il paraît exclu que la *Côte d'Oyes* se soit prêté à un tel usage. Et pourtant, la répétition d'*Oyes* est là ; elle n'est sûrement pas fortuite et doit correspondre à l'observation d'oies à ces endroits précis.

Pour ce qui concerne le *Pie d'Oyes*, la chose paraît entendue, puisque l'eau emplît encore l'emposieu voisin de la source du *Champ des Oies*, ainsi que pour les étangs entourant la tourbière des Chaux. Ces conditions favorables ont permis et permettraient encore aux oies en migration, du grand nord vers le midi, de s'y poser et de s'y reposer.

Un peu différente se trouve la situation à la *Côte d'Oyes*. L'existence toute proche (2 km à vol d'oie) de l'étang du Plain de Saigne ne résout pas la question, car il ne remonte pas au-delà du XVIII^e siècle. Or, les toponymes des lieux-dits sont beaucoup plus anciens. Non. Les oies ont dû trouver au pied de la *Côte d'Oyes* l'eau que requiert leur étape.

Cette hypothèse prend rapidement corps, en examinant attentivement les lieux. En effet, dès le point 837, au pied du Peut Champ, au-delà de la voie ferrée, le sol est tourbeux, mouillé ; en aval, il devient franchement marécageux pour se changer en mare, derrière la digue que forme le chemin. Outre celle-ci, le terrain est de nouveau marécageux jusqu'où le Tabeillon retrouve un lit, avant de disparaître. Ainsi, nous trouvons sur place, les différentes phases par lesquelles passe le remplissage d'un étang jusqu'à l'état de bas-marais. C'est la preuve qu'au temps passé, un étang avait place au pied de la *Côte d'Oyes* et que les oies en migration y trouvaient des conditions favorables à un séjour de passage.

D'ailleurs, n'est-ce pas un site idéal pour une semblable étape ? Cette solitude majestueuse, ce calme impressionnant, cette paix pastorale, auxquels s'ajoutait une eau tranquille et pure, tout invitait les oies

à s'y arrêter. Actuellement, la mare est le dernier vestige de l'étang. Le silence est sporadiquement rompu par le rapide passage d'une voiture motrice unique du régional. Ce passage est un étonnement, comme un anachronisme amusant. Tout guilleret, le wagon aux vives couleurs des chemins de fer jurassiens (jaune et rouge) file avec aisance et allégresse à travers un site où l'ours, le lynx ou le cerf pourraient tout aussi bien apparaître. D'ailleurs, qui aurait la témérité d'affirmer qu'ils n'y ont jamais séjourné !

Par Dos le Cras et Saulcy, nous gagnons le Boleman.

Les nappes de Potamot nageant se sont encore étendues, la plus imposante demeurant celle du sud-ouest de l'étang. Aucune tige fructifère de Renoncule divariquée n'émerge de l'eau. M. Nicolet prend plusieurs photographies de la surface de l'étang. Parmi maintes images très démonstratives de l'étendue du Potamot, à regret nous n'avons retenu que la reproduction (4). En s'élevant un peu sur le champ qui aboutit à la station « Bollement » du régional, une vue de la partie orientale de l'étang est encore prise, parce qu'elle jouit d'une lumière particulièrement favorable (5). Le miroir de l'eau est limité, à gauche, par la digue. Sur le pré ensoleillé, nous distinguons tous les éléments de l'association à avoine dorée, dont la plupart portent encore des fleurs.

Puis, sur le chemin de Saint-Brais, nous nous arrêtons près du mur de soutènement dominant l'ancienne carrière, au bas de laquelle se faufile la voie ferrée. De là, nous jouissons d'une grandiose vue d'ensemble sur toute la partie inférieure de la Combe Tabeillon. Elle vaut la peine d'une dernière prise photographique (6), que nous mettons sous les yeux du lecteur en savourant la joie qu'elle ne manquera pas de lui procurer.

Huitième excursion

21 septembre 1971

La stabilité du temps, au cours de cet été exceptionnellement beau, permet de faire des projets de courses ou de partir en excursion inopinément. Comme au temps des beaux étés de notre enfance, on peut de nouveau combiner des randonnées à travers le pays. Soudain, nous nous sentons saisis par un désir irrésistible d'évasion.

Attirés subconsciemment par la nostalgie de la montagne, ma compagne et moi lâchons notre besogne et la voiture complice nous emporte vers «notre étang», simplement, pour le plaisir. Nul objet de découverte ne nous préoccupe. Relaxés, nous jouissons du ciel bleu, des cumulus faits de coton léger, de l'air pur qui nous en sépare, de la lumière moins blanche de septembre, du pâturage boisé des Vacheries des Genevez, du grand tilleul de Lajoux, des pâturages sommitaux du Plain des Cernies et du Crêt des Monts, du rocher de la Vierge de Saulcy et de la descente cahoteuse, mais pleine de promesses, sur le Boleman.

Et pourtant, dans chaque promenade, à mesure que le cadre du paysage s'agrandit ou se rétrécit, un secret espoir avive l'action cardiaque. Qui sait ? Car, en réalité, rares sont les excursions dont on rentre bredouille, ne serait-ce que la vue inattendue du départ soudain d'un milan surpris au détour du chemin, ou d'un couple de canards s'élevant brusquement des roseaux, sans qu'on se soit douté de leur présence toute proche.

Bientôt, nous longeons une nouvelle fois la rive septentrionale de l'étang, sous les rayons dorés de cette fin de septembre. Les ombres se sont allongées et sont moins dures. Les nappes de Potamot se sont élargies à la surface de l'eau ; les touffes immergées de Renoncule divariquée ont augmenté de volume, sans qu'aucune tige fertile n'arrive à émerger.

Ma compagne me signale quelque chose d'insolite, puisque nouveau, au-delà de la nappe la plus proche de Potamot nageant. Un groupe d'une dizaine de feuilles rondes, à bord légèrement denté et relevé, échan-crées en cœur à la base, s'étale à la surface de l'eau. Le dessus des feuilles est d'un vert vif ; la face inférieure paraît un peu violacée. A cette distance, on ne distingue aucun autre caractère particulier. Des jumelles à prismes seraient d'une grande utilité ! Ajoutons toutefois que la dimension de ces feuilles est plus près de celles de la Nymphoïde que de celles du Nénuphar. Une découverte à suivre.

En raison de cette incertitude, sur le chemin du retour nous nous arrêtons à l'étang de la Marnière aux Reussilles, afin de revoir la dimension des feuilles de Nymphoïde. Non, ces dernières n'atteignent pas la grandeur de celles que nous venons de découvrir au Boleman. Décidément, les feuilles surgies là-bas ne sont pas des Nymphoïdes.

Neuvième excursion

8 octobre 1971

Stoïquement, nous avons laissé passer plus de quinze jours avant d'aller revoir les feuilles de Nymphacées à l'étang du Boleman. Il était bon de leur accorder un peu de temps pour les inciter à dévoiler leur identité.

Aujourd'hui, notre patience est exacerbée : *Quousque tandem...*

Les jumelles à prismes font partie du matériel de bord.

Nous foulons des Euphraises, bousculons des Succises, écartons des Angéliques, mordons dans une « poiratte » d'aubépine, qui est trop farineuse, puis dans une « belosse » d'épine noire, dont l'âcreté fait se contracter tous les sphincters. Le mauve des Colchiques annonce la fin d'une phase de la végétation. Quelques Populages émettent une seconde floraison, qu'imitent certains Géraniums. Le Liondent d'automne...

Mais déjà nos yeux cherchent, sur l'étang que nous venons d'atteindre, les feuilles qui tiennent notre curiosité en éveil. Nulle difficulté, car à l'œil nu elles se distinguent immédiatement à la faveur d'une augmentation de leurs dimensions, qui ont largement dépassé celles des Nymphoïdes. A travers les jumelles à prismes, elles présentent l'aspect de Nymphacées authentiques.

Ainsi, un plan de Nymphacées se développe au Boleman ! Nénuphar blanc ? Nénuphar rose ? Nénuphar jaune ? Il est vrai que les feuilles de cette dernière espèce sont moins rondes que celles du grand Nénuphar. Toutefois, en dépit des verres grossissants, il serait osé, à cette distance, de procéder à la discrimination. Peut-être que l'an prochain, à la faveur d'un esquif, nous pourrions faire ce choix. A moins que, suprême offrande, la plante produise une fleur pour éclairer notre lanterne et éclaircir la situation en dissipant le doute.

Heureux celui de nos lecteurs, de Saint-Brais, de Saulcy, de Montfaucon, de Lajoux, de Glovelier ou d'ailleurs qui, le premier, assistera à cette éclosion. Mais, après tout, pourquoi cette joie ne serait-elle pas réservée au garde-pêche ?

Aussi commune, aussi insignifiante que paraisse l'éclosion d'une fleur, face à la naissance d'un être humain, par exemple, elle procède néanmoins du même mystère, du même phénomène, du même miracle, quoique sur un autre plan. Cela nous incite à prêter mieux attention au renouveau de chaque printemps, au foisonnement de la vie qui partout et dans tout se réveille, jusque dans le moindre brin d'herbe qui, lui aussi, prépare une floraison admirable dans le secret de ses glumes et glumelles.

Pour en revenir à la Nymphacée du Boleman, la question de sa présence dans cet étang ne se pose même pas : un amateur doit être l'auteur de cette implantation.

En effet, ni le Nénuphar, ni la Nymphoïde ne sont servis par le hasard d'une diffusion à distance. Leur mode de reproduction est semblable. Lorsque l'ovule est fructifié, la corolle tombe ; le jeune fruit est amené dans l'eau par rétraction du pédoncule qui le porte. Il est mûr lorsque la plante plonge pour se soustraire aux rigueurs des frimas. De ce fait, le fruit est enfoui dans la vase. Son enveloppe se désagrège et c'est seulement à ce moment que les graines, enfin libérées, peuvent se répandre, au gré d'une vague de fond, du passage d'un animal aquatique ou amphibie. Ces deux végétaux se reproduisent également par la formation de rameaux secondaires qui s'isolent les uns des autres et multiplient l'espèce en s'enfonçant dans la vase. Ainsi, la graine de Nénuphar ou de Nymphoïde ne peut parvenir dans un étang non communiquant que par le transfert de marne granifère, ou dans le ventre d'un amphibie. Ni le vent, ni l'insecte, ni l'oiseau n'entrent dans le cycle de reproduction de ces espèces. En dernier ressort, reste l'intervention humaine. Voilà pourquoi nous pensons que l'introduction d'une Nymphacée au Boleman est anthropogène.

Il est clair qu'au point de vue scientifique, c'est une erreur d'introduire sciemment une espèce dans une région qui n'est pas la sienne. Dans le cas particulier, nous devons protester contre l'implantation du Nénuphar au Boleman, puisque c'est un site protégé, où seule la Nature a le droit de donner libre cours à sa folle fantaisie.

Toutefois, la création de ce site protégé est récente. Il se peut que l'introduction de cette Nymphacée soit antérieure à l'institution de la réserve. Ce serait moins grave. Alors, afin que nous puissions nous réjouir sans trop de retenue de la prochaine floraison de Nénuphars au Boleman, apportez-nous vite la preuve que cette implantation frauduleuse remonte à plus de cinq ans !

PARTIE ADMINISTRATIVE

